

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



« Dis voir », le concours du plus bel accent neuchâtelois : une action de déminorisation ?

Marinette Matthey

Number 12, 2019

Inclusion, exclusion et hiérarchisation des pratiques langagières dans les espaces plurilingues au 21^e siècle
Inclusion, Exclusion and Hierarchization of Language Practices in Multilingual Contexts of the Twenty-First Century

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1066522ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1066522ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Matthey, M. (2019). « Dis voir », le concours du plus bel accent neuchâtelois : une action de déminorisation ? *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (12), 67–80. <https://doi.org/10.7202/1066522ar>

Article abstract

This paper analyzes an unusual event, a regional accent contest. First the event is contextualized by telling the story of the whole operation named “Dis voir”. Then the article focuses on the winner of the competition, met in 2017, ten years after being crowned ambassador of the Neuchâtel accent. How did she experience this highly publicized event in the French-speaking part of Switzerland? From a sociolinguistic point of view, have the objectives pursued by the contest organizers been achieved? Can the contest be interpreted as an “acte de déminorisation”? Why this type of contest has not been replicated elsewhere in French-speaking Switzerland to this day? The paper proposes elements of answer to these various questions.

« Dis voir », le concours du plus bel accent neuchâtelois : une action de déminorisation ?

Marinette Matthey

Université Grenoble Alpes, LIDILEM

Résumé

Cette contribution analyse un évènement peu banal, un concours d'accent régional. Après avoir contextualisé l'évènement et ses acteurs en faisant le récit de l'opération « Dis voir », l'article se focalise sur la gagnante du concours, rencontrée en 2017, dix ans après avoir été couronnée ambassadrice de l'accent neuchâtelois. Comment a-t-elle vécu cet évènement largement médiatisé au niveau suisse romand ? D'un point de vue sociolinguistique, peut-on dire que les objectifs poursuivis par les organisateurs du concours ont été atteints ? Le concours peut-il être interprété comme un acte de déminorisation ? Pourquoi n'a-t-il pas été répliqué ailleurs en Suisse romande jusqu'à ce jour ? L'article propose des éléments de réponse à ces diverses interrogations.

Abstract

This paper analyzes an unusual event, a regional accent contest. First the event is contextualized by telling the story of the whole operation named "Dis voir". Then the article focuses on the winner of the competition, met in 2017, ten years after being crowned ambassador of the Neuchâtel accent. How did she experience this highly publicized event in the French-speaking part of Switzerland? From a sociolinguistic point of view, have the objectives pursued by the contest organizers been achieved? Can the contest be interpreted as an "acte de déminorisation"? Why this type of contest has not been replicated elsewhere in French-speaking Switzerland to this day? The paper proposes elements of answer to these various questions.

Je me propose de poser un regard sociolinguistique à la fois critique et empathique sur un évènement qui s'est déroulé en 2007 et qui, à ma connaissance, n'a jamais été répliqué : un concours d'accent régional. Cette contribution répond à l'une des suggestions de l'appel à communications du colloque « Minorisation linguistique et inégalités sociales », qui s'est déroulé en octobre 2017 à l'Université de Moncton : comment contrer la minorisation, comment contrer ses effets ?

Cette contribution se déclinera en cinq temps. Je commencerai par poser une distinction entre minorisation linguistique et sociolinguistique (point 1), avant d'expliquer pourquoi le concours d'accent « Dis voir » peut être considéré comme une modalité de retournement du stigmate (point 2). Le point 3 fait le récit du déroulement du concours « Dis voir », y compris avec son épilogue survenu dix ans plus tard à l'occasion d'une émission de télévision populaire en Suisse romande, qui a ravivé le souvenir du concours de 2007. Je me poserai aussi la question de l'atteinte des objectifs poursuivis par les organisateurs du concours. Enfin, je chercherai à évaluer plus spécifiquement les effets du concours sur la gagnante (point 4) et, en conclusion (point 5), la signification d'un tel concours dans la perspective de la déminorisation.

Minorisation linguistique et sociolinguistique

La notion de *minorisation linguistique* renvoie aux processus de communication qui font qu'une langue (ou une variété de langue) est de facto exclue dans une situation particulière. Comme l'écrivait Bernard Py (1989 : 6), la minorisation linguistique est un « concept dynamique et opératoire », saisi en tant que processus, régi par le développement même de l'interaction verbale, c'est-à-dire construit et à reconstruire dans chaque « instance de discours »¹. L'étude de la minorisation linguistique relève avant tout de la linguistique interactionnelle (analyse conversationnelle), qui donne à voir les actions verbales et non verbales des interlocuteurs dans une situation de communication particulière. Un exemple particulièrement violent de minorisation linguistique apparaît dans le documentaire *L'Acadie, l'Acadie?!?* de Michel Brault et Pierre Perrault (1971). Le film montre une délégation d'étudiants qui se rend à l'hôtel de ville de Moncton pour réclamer le bilinguisme dans l'administration municipale. Le représentant étudiant demande (en anglais) s'il peut s'exprimer en français. Le maire l'en empêche en faisant valoir que tout le monde comprend l'anglais dans la salle, ce qui n'est pas le cas du français. La domination linguistique est immédiatement perceptible, le français est linguistiquement minorisé dans un rapport de pouvoir manifeste.

1. Introduction des actes du colloque « Minorisation linguistique et interaction » (Jeanneret et Py, 1989) qui s'est déroulé à l'Université de Neuchâtel la même année que la création du CRLA de l'Université de Moncton (1987). La citation complète est la suivante : « le concept de minorité linguistique résulte d'une construction abstraite et objectivante, auquel on tentera de substituer le concept dynamique et opératoire de minorisation linguistique ». Celui-ci sera saisi en tant que processus, régi par le développement même de l'interaction verbale, c'est-à-dire construit et à reconstruire dans chaque « instance de discours » (Py, 1989 : 6).

La notion de minorisation *sociolinguistique* est plus large, elle intègre des aspects psychologiques et sociaux liés aux rapports interpersonnels et intergroupes. La perception de la parole d'autrui est intrinsèquement liée à un jugement sur celui-ci. Les pratiques langagières sont socialement évaluées en même temps qu'elles sont perçues. Dans ce processus de hiérarchisation sociale, des indices de différentes natures conduisent à attribuer une identité à la personne qui parle, identité qui n'est pas toujours revendiquée par celle-ci, loin s'en faut. Ces indices sont souvent rassemblés dans la catégorie de l'*accent*, dont la définition est différente de l'acception purement linguistique (modalités d'intensité, de longueur et de hauteur du son). L'accent est une « catégorie pratique » des locuteurs, dans laquelle est englobée une manière de prononcer (aspects prosodiques, phonétiques, phonologiques) et l'utilisation des tournures (lexique, syntaxe) réputées ne pas appartenir à la langue standard. L'étude de la minorisation sociolinguistique relève avant tout de l'analyse de discours, en l'occurrence les discours méta ou épilinguistiques sur telle ou telle variété de langue.

Le concours du plus bel accent neuchâtelois dont il va être question ici peut être considéré comme l'élaboration d'un contre-discours face à la minorisation sociolinguistique, ou, dit autrement, comme une action de lutte contre la *glottophobie*, pour reprendre le terme proposé par Blanchet (p. ex. 2017). *Glottophobie* est un autre mot pour *discrimination linguistique*, comportement qui consiste à porter un jugement dévalorisant sur la manière de parler de telle personne (ou de tel groupe de personnes), en jugeant que son accent l'empêche ou la rend indigne de faire telle ou telle chose.

Voici un exemple concret de discrimination qui m'est rapportée en 2017 par une femme suisse romande de 84 ans vivant dans la campagne vaudoise, en périphérie de la ville de Lausanne. Ancienne bibliothécaire, elle aurait voulu consacrer une partie de sa retraite à enregistrer des œuvres littéraires pour la Bibliothèque sonore romande. Après un test de lecture, les responsables de cette association lui ont signifié qu'elle avait « trop l'accent neuchâtelois » pour faire partie des lecteurs et des lectrices bénévoles de cette bibliothèque destinée aux personnes aveugles et malvoyantes.

Un concours d'accent comme stratégie de retournement du stigmat

La stratégie de retournement du stigmat consiste, pour des personnes stigmatisées, à assumer et à mettre en scène leur stigmat, pour opérer une inversion de valeur, dans une volonté de construction d'une identité positive et de dénonciation de la discrimination. L'accent neuchâtelois peut être considéré comme un « stigmat tribal », selon les catégories de Goffman (1975), c'est-à-dire un stigmat qu'on hérite de ses parents et plus loin de ses

ancêtres². Comme on le verra au point suivant, le concours s'inscrit bien dans une tentative de remédiation tant dans l'optique des organisateurs que dans celle des observateurs, notamment médiatiques. En tant que sociolinguiste, je m'inclus dans cette catégorie des observateurs.

J'en profite pour clarifier le lieu d'où je parle, mon positionnement. D'une part, je suis moi-même neuchâteloise et « j'ai un petit accent », comme on me le fait souvent remarquer en France (mais on me perçoit la plupart du temps comme belge et non comme suisse). D'autre part, j'ai été membre du jury de ce concours en ma qualité de linguiste, sans faire partie ni de l'association, ni de l'organisation. Toutefois, mon collègue dialectologue Raphaël Maître (également membre du jury) et moi-même avons été sollicités pour collaborer à la rédaction du dossier destiné aux médias, ce que nous avons fait volontiers. Notre discours de sociolinguistes s'est donc retrouvé en partie dans le texte de présentations du concours, sans que l'on puisse toujours distinguer les responsabilités énonciatives. Mon discours est celui d'une chercheuse *du dedans* (Boudreau, 2016 : 76). Je revendique à la fois mon appartenance à la communauté neuchâteloise, tout en m'efforçant à la réflexivité pour poser le *regard éloigné* de l'ethnologue sur l'évènement auquel j'ai pris part.

Le concours « Dis voir »

« Dis voir » a été organisé dans un des sept cantons entièrement ou partiellement francophones de Suisse. Le canton de Neuchâtel compte 180 000 habitants, pour une superficie de 803 km². Les Neuchâtelois se répartissent dans 35 communes et 88 % d'entre eux ont le français comme langue principale. Le substrat dialectal francoprovençal et l'adstrat germanique (le canton est situé en bordure de la frontière linguistique) fournissent un certain nombre de traits linguistiques régionaux³.

Le nom même du concours relève d'un trucage graphique qui cherche à mimer la prononciation régionale archaïsante /wɑr/. Notons cependant que l'expression « dis voir » n'a rien de régional. Le Trésor informatisé de la langue française qualifie ces emplois de *voir* de renforçateur populaire et familier de l'impératif (*dis voir, écoute voir, donne voir...*).

Le concours est organisé par une association locale qui a disparu depuis : *Interface : Richesse du possible*. Il est lancé le 1^{er} mars 2007, date symbolique commémorant la Révolution de 1848 qui a fait du canton de Neuchâtel une république au sein de la confédération

2. Goffman (1975 : 14) recense trois types de stigmaté : 1) les difformités du corps, 2) ce qui relève des « tares » du caractère comme être alcoolique, homosexuel, chômeur ou activiste de gauche et 3) les « stigmatés tribaux que sont la race, la nationalité et la religion ». Il ne parle pas de la langue mais il me semble que l'accent, qu'il soit étranger ou régional, entre bien dans cette catégorie de stigmaté.

3. Le lecteur ou la lectrice désirant en savoir plus sur le français en Suisse romande peut consulter le site créé par Mathieu Avanzi, en ligne : <https://francaisdenosregions.com/> (consulté le 5 avril 2019).

helvétique (alors qu'il était auparavant une principauté prussienne au sein de cette même Confédération).

Les médias parlent du concours⁴, annoncent qu'une cabine d'enregistrement va être installée dans différents lieux du canton pendant quelques mois, dans laquelle les passants et les passantes sont invités à enregistrer un message comme échantillon de leur accent. Cet enregistrement sera évalué par les organisateurs et les personnes sélectionnées pourront participer à la finale du concours, qui aura lieu en public dans une des trois villes du canton, lors d'une foire du livre qui se déroulera en septembre 2007.

À ce moment-là, le public et un jury (composé de politiciens, d'humoristes, d'universitaires et d'un entrepreneur) éliront l'ambassadeur de l'accent neuchâtelois (la communication autour du concours ne se décline qu'au masculin). Les candidats et les candidates devront fournir deux prestations devant le public réuni dans une grande tente : une conversation avec un humoriste bien connu en Suisse romande (Benjamin Cuche, membre du jury), et une sorte de stand-up face au public.

Le terme d'*ambassadeur*, avec sa valeur axiologique positive, résume bien l'intention des organisateurs et les finalités du concours. Il s'agit de distinguer un Neuchâtelois ou une Neuchâteloise comme porteur ou porteuse d'un message sur l'accent régional : celui-ci doit être considéré comme un élément du patrimoine et non comme un stigmate dévalorisant.

Voici comment les initiateurs du concours le présentent dans le dossier communiqué aux médias (les mises en évidence sont celles des auteurs) :

L'accent neuchâtelois est aisément reconnaissable! Souvent refoulée ou ironisée, rarement valorisée, il existe une *façon de parler propre au canton de Neuchâtel*. Afin de célébrer les habitants de ce canton qui ont une locution à trancher au couteau, l'association *Interface* a décidé d'organiser « Dis voir », le premier Concours du Plus Bel Accent Neuchâtelois.

[...]

Si l'évènement se veut avant tout ludique et populaire, il comporte une dimension identitaire majeure. Le Concours du Plus Bel Accent Neuchâtelois cherche à *valoriser le patrimoine linguistique* régional et, par conséquent, autant les mots et expressions régionaux d'usage courant que l'accent avec lesquels ils sont prononcés. Mais au-delà de cette caractéristique patrimoniale, « Dis voir » revendique l'existence d'identités linguistiques multiples comme autant de preuves de la diversité culturelle au sein de l'espace francophone et de la richesse qu'elle comporte.

4. Reportage de la Télévision suisse romande, 1^{er} mars 2007, en ligne : <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/neuchatel-fete-ses-159-ans-avec-un-concours-daccent?id=1591691> (consulté le 5 avril 2019).

[...]

À l'heure où l'on parle d'anglicisation du français et de la crainte – quelque peu alarmiste il est vrai – de voir cette langue disparaître, un concours d'accent tente d'en valoriser des aspects davantage régionaux. Il existe en effet une *dimension géographique de la langue française*, discernable aux différents accents et termes régionaux avec lesquels elle est parlée. Toutefois, le parler des régions en bordure de l'espace francophone, précisément reconnaissable à un fort accent, fait souvent l'objet d'une gêne ressentie par certains, gêne que les linguistes nomment *sentiment d'infériorité linguistique*.

Le texte continue en parlant de l'ambiguïté qui consiste à déprécier le vernaculaire tout en demandant qu'on reconnaisse sa légitimité (trace des échanges que Raphaël Maître et moi avons eus avec les organisateurs). Le concours, disent ses initiateurs, poursuit trois buts : valoriser l'identité linguistique ; créer du lien social cantonal ; être un modèle pour d'autres régions francophones, en Suisse romande et à l'international.

L'éclairage de la réalité qui est donné par les organisateurs emprunte à la fois à la dialectique globalisation-localisation (à l'échelle du monde, le français standard est en lutte avec l'anglais ; à l'échelle régionale, la langue revêt des formes différentes auxquelles il vaut la peine de s'intéresser), et au discours de l'UNESCO sur la valeur du patrimoine culturel immatériel (rappelons que cette institution onusienne a adopté en 2003 une convention pour la sauvegarde de ce type de patrimoine). L'accent mis par l'UNESCO sur le patrimoine immatériel a contribué notamment à valoriser les recherches de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, qui a vu là une occasion particulièrement favorable pour créer des liens avec la Cité et faire connaître l'approche ethnographique des sociétés modernes.

Le concours rencontre un franc succès médiatique en Suisse romande, tous les médias (presse, radio, télévision) couvrent son lancement le 1^{er} mars 2007 et 2 000 personnes viendront s'enregistrer dans le cube « Dis voir » entre mars et juillet. La gagnante (parmi les onze finalistes) s'appelle Anne-Marie Schaub⁵. Elle vient de La Chaux-de-Fonds, est retraitée mais exerce toujours l'activité de guide touristique. Sa victoire lui vaut la une de la presse locale, elle acquiert une popularité certaine.

Au printemps 2017, soit dix ans plus tard, je reçois un appel d'une journaliste de la Télévision romande, Béatrice Guelpa, qui cherche à entrer en contact avec la gagnante du concours dans le cadre d'un reportage sur les accents régionaux (« Les accents c'est tendaaaaance », 2017). Nous tombons rapidement d'accord pour une entreprise commune : je participe à l'émission notamment en réalisant un entretien avec la gagnante et je peux récupérer les rushes à des fins de recherche.

5. Son nom et son image sont maintenant bien connus de la population et elle m'a donné l'autorisation de la citer.

Lors de l'entretien d'une demi-heure qu'Anne-Marie m'accorde, nous revenons sur les modalités de sa sélection pour la finale. Elle m'apprend qu'elle n'est pas allée s'enregistrer spontanément dans le cube, mais que l'employeur de sa fille a parlé à cette dernière du concours et l'a encouragée à y faire participer sa mère. Anne-Marie n'était pas très encline à le faire, mais elle a finalement accepté, sous la pression de sa famille. Cette modalité de sélection (signalement par des tiers) n'avait pas été prévue par les organisateurs mais elle révèle la caractéristique hétérocatégorisante de l'accent : il est plus courant d'entendre « vous avez un accent » que « j'ai un accent ».

Avec le recul, peut-on dire que le concours a atteint ses objectifs, à savoir valoriser l'identité linguistique ; créer du lien social et susciter des concours du même genre ailleurs ?

Valoriser l'identité linguistique

La valorisation de l'identité régionale dans un contexte de mondialisation ressort très nettement dans les propos de la gagnante du concours (cf. point 4). Elle raconte que l'évènement a véritablement créé une prise de conscience chez elle. Elle a réalisé, en même temps, qu'elle avait un accent typique, et qu'il avait une certaine valeur.

Le concours « Dis voir » s'inscrit dans le processus en cours de légitimation de la variation linguistique en français, que l'on peut faire remonter, en Suisse romande, à la publication du *Dictionnaire suisse romand* sous la direction de Pierre Knecht et André Thibault (1997, 2^e édition augmentée 2004), et qui se poursuit avec les travaux de Mathieu Avanzi. Le dictionnaire, comme les études d'Avanzi (2017a, 2017b; Avanzi et Boula de Mareüil, 2017, cf. aussi note 3) s'adressent à la fois aux chercheurs et au grand public. Les travaux de ce dernier allient la tradition des cartes de géographie linguistique du premier quart du XX^e siècle à la puissance des outils numériques du présent. Basée sur des enquêtes en ligne où des dizaines de milliers de témoins viennent documenter des expressions avant tout lexicales sur tout l'espace de la Gallo-Romania, cette démarche est très médiatisée par les télévisions et la presse nationale françaises. Ce succès médiatique reflète et induit un changement d'attitude par rapport à la variation diatopique. Il ne s'agit plus de mesurer un écart entre des formes régionales périphériques et un français standard du centre, mais bien de dresser des cartes de répartition des différentes formes sur un espace donné, sans les hiérarchiser.

« Dis voir » s'inscrit dans ce mouvement de légitimation de la variation, moins dans le registre promotionnel de l'*authenticité*, comme Annette Boudreau le décrit pour l'*acadjonne* (le vernaculaire de la Nouvelle-Écosse, Boudreau, 2016 : 160 et suiv.), mais plutôt dans celui plus muséographique du *patrimoine immatériel*. Dans les deux cas, il s'agit bien d'induire un changement de valeur indexé à des dimensions identitaires d'estime de soi. Cependant, « Dis voir » n'a pas réussi à normaliser l'accent régional comme trace légitime de cette variation. En effet, bon nombre de personnes habitant le canton de Neuchâtel,

interpellées par les médias dans le cadre du lancement du concours, ont mis en scène leur accent de manière caricaturale, notamment en ayant recours à des expressions stéréotypées censées exprimer le terroir. Cette autoparodie, accompagnée de rires, est un signe manifeste de la persistance de sentiments ambivalents face à une variété de français ressentie à la fois comme « la nôtre », mais aussi comme populaire, familière, voire arriérée. La remarque de DePietro (1995) considérant que les traits régionaux font l'objet d'une « appréciation sociale négative » et d'une « appréciation affective positive » reste valide.

Créer du lien social cantonal

Il s'agissait pour les initiateurs du concours de fédérer les Neuchâtelois et les Neuchâteloises autour de leur accent, de renforcer les liens de solidarité au sein d'un endogroupe neuchâtelois, par rapport aux autres cantons romands.

C'était sans compter les traditionnelles confrontations identitaires entre le Haut (1 000 mètres d'altitude, industriel et plutôt populaire) et le Bas du canton (au bord d'un lac, réputé pour sa douceur de vivre, et plutôt bourgeois). La finale du concours a plutôt mis en évidence qu'il y avait *des* accents neuchâtelois, et notamment un accent des Montagnes et un accent du littoral. Comme la finale a eu lieu dans le Haut, devant un parterre de gens du Haut, c'est assez logiquement une personne du Haut qui a remporté le concours.

Ainsi, « Dis voir » a peut-être créé du lien social mais il a aussi rendu saillantes les traditionnelles confrontations identitaires intraneuchâteloises, souvent déplorées par les hommes et les femmes politiques du canton. Il a aussi donné l'occasion à une partie du public de penser qu'on pouvait bien identifier un accent du Haut et un accent du Bas.

Un autre phénomène, non prévu par les organisateurs, s'est plutôt manifesté par des tensions intergroupes cette fois : certaines personnes ont ouvertement désapprouvé le concours en enregistrant dans le cube des messages qui dénonçaient une forme de labellisation de l'identité « de souche » et la cabine d'enregistrement a subi des dégradations.

Il est vrai que la gagnante du concours a toujours vécu à La Chaux-de-Fonds, comme ses deux parents, et qu'aucun finaliste n'était issu de la migration.

Le but poursuivi par les organisateurs était de tendre un miroir valorisant la solidarité intragroupe, mais ils n'avaient pas prévu que la démarche pourrait être interprétée comme le renforcement de la frontière symbolique entre les anciens et les nouveaux indigènes.

Ce deuxième objectif n'est donc pas vraiment atteint, le concours pourrait même avoir eu des effets contreproductifs en termes de création de liens. Il a plutôt contribué à rendre saillantes des différences.

Susciter d'autres concours du même genre

À ma connaissance, aucun autre concours du même genre n'a été organisé, ni en Suisse ni ailleurs dans le monde. La question des accents régionaux bénéficiant actuellement d'une certaine attention médiatique, en Suisse comme en France, elle fait souvent l'objet d'articles de presse et d'émissions diverses. Comme je l'ai mentionné ci-dessus, la télévision suisse romande lui a consacré un sujet de treize minutes dans le magazine hebdomadaire *Mise au point* en juin 2017 (cf. note 4) au cours duquel Anne-Marie Schaub a évoqué ses souvenirs de « Dis voir ». Mais la volonté de faire entrer l'accent régional dans la catégorie du patrimoine immatériel, comme le souhaitaient les organisateurs, est restée sans suite jusqu'à maintenant, malgré les actions, toujours plus nombreuses, de valorisation des traditions vivantes. En 2016, à l'instigation de l'Office fédéral de la culture, les cantons suisses ont été sollicités pour établir une liste de celles-ci, toujours dans la perspective de l'UNESCO de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel. Le canton de Neuchâtel a fait appel à sa population pour déterminer ce qui devait compter comme « traditions vivantes ». Ont été retenus le grand corso fleuri de la Fête des Vendanges de Neuchâtel, la torrée⁶, grand feu dans lequel on cuit des saucisses et des pommes de terre en automne dans les Montagnes, le patinage sur la rivière du Doubs en hiver, etc., mais personne n'a pensé à mentionner l'accent neuchâtelois.

Comment faut-il interpréter le fait que ce concours, salué de toute part pour son originalité et sa portée symbolique, n'ait pas fait d'émules? Faut-il y voir la preuve que, malgré les discours de célébration du patrimoine et de la diversité culturelle, l'accent régional reste porteur d'une signification sociale indésirable? Lors de l'entretien qu'elle m'accorde en 2017, Anne-Marie me raconte que les responsables de l'Office du tourisme lui ont demandé de parler de « La Chaux-de-Fonds » et non de « Chotfon », forme vernaculaire du toponyme, dans ses visites guidées de la ville. Elle n'a toutefois pas interprété cette demande comme une forme de discrimination de sa manière de parler, mais comme un indice que « l'accent se perd » au profit du « français de l'école ». Cette demande montre bien, cependant, que la reconnaissance de l'accent régional se heurte toujours à des connotations sociales négatives, et qu'à l'intérieur de la catégorie « français régional » ou « manière locale de parler » se redessine l'éternelle frontière entre les bonnes manières de dire et les mauvaises. Certaines expressions sont des régionalismes de bon aloi, par exemple les mots qui renvoient aux traditions vivantes comme la torrée, mais un accent et des prononciations trop identifiables comme locales sont encore associées à un manque d'éducation.

Là encore, les objectifs du concours n'ont pas vraiment été atteints.

6. TORRÉE n. f. (plus rarement TORÉE). Repas en plein air où on consomme des saucissons et des pommes de terre cuits sous les cendres et la braise d'un grand feu champêtre (Knecht et Thibault, 2004).

Venons-en maintenant à l'effet du concours dans la vie de la gagnante. Cette action de « retournement de stigmat » (cf. point 2) a-t-elle été vécue ainsi par la personne qui a remporté le concours ?

L'effet du concours chez la gagnante

Anne-Marie me raconte qu'elle a pris conscience de son accent lors de ce concours. Mais quand je lui demande des précisions sur les caractéristiques de cet accent, elle cite des expressions régionales mais ne mentionne ni l'ouverture du O en finale, ni la prononciation du R, qui font pourtant partie du stéréotype de l'accent neuchâtelois pour les autres Romands⁷. En revanche, elle a bien intégré le discours porté par les organisateurs du concours et pris conscience de la valeur de son parler en termes d'identité (« cette reconnaissance de l'utilisation des mots du terroir me fait du bien, car plein de trucs foutent le camp », lit-on dans la presse, au lendemain de sa victoire).

Dans notre conversation, elle introduit spontanément la référence au film *Demain*, qu'elle a vu au cinéma⁸ :

AM et pi j'ai aussi vu le film *Demain* et puis après tu prends une conscience que pour finir/ben t'as plus que la coopé t'as plus que la migros⁹ t'as plus que les gens habillés par amazon/ tu achètes chez Internet et tout le monde a la même chose/alors que là c'est quand même un terroir/tu prends conscience de certains mots qu'on aurait pas eue avant

Anne-Marie me parle aussi de ses difficultés à parler en public lorsqu'elle a commencé de faire les visites de l'Office du tourisme :

AM avec mes visites au début j'avais de la peine... encore maintenant/j'aurais jamais pensé que je pourrais parler devant des gens que je ne connais pas.

M au début c'était dur pour toi ?

AM ah ben ouais au début j'avais le trac et ça m'a sécurisée cette histoire [le concours]/c'est vrai [...]

AM quand je rencontre une copine en ville/je vais pas lui dire « et pis ta maman elle va bien ? » je vais lui dire « pi ta moutre¹⁰ ? »

M mais à n'importe quelle copine tu vas lui dire ça

AM oui

7. Comme en témoigne cette vidéo de l'humoriste Yann Marguet sur Neuchâtel et les Neuchâtelois, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=-gQQmzwtzsA> (consultée le 5 avril 2019).

8. En ligne : <https://www.demain-lefilm.com/> (consultée le 5 avril 2019). Film de Cyril Dion et Mélanie Laurent (2015) qui porte un regard optimiste sur l'avenir de la planète en documentant des solutions alternatives déjà mises en œuvre et viables. César 2016 du meilleur documentaire, distribué dans 27 pays.

9. Anne-Marie mentionne les deux plus grands supermarchés de Suisse.

10. MOUTRE [mutr], s. f. Mère, dans le langage familier (Neuchâtel et Berne). Germanisme voulu. (Pierrehumbert, 1926.)

- M mais tu dirais pas/quand tu fais tes visites de la ville par exemple/y a des mots que tu fais exprès de pas utiliser ou au contraire des mots que tu fais exprès d'utiliser?
- AM ben tout d'un coup/ben voilà/si je vais à la rue de la Serre pour la visite de la cage d'escalier où il y a justement cette belle rosace/je leur explique y a les hannetons y a les schnecs¹¹ et pi euh [esquisse de geste de main sur la bouche comme si elle voulait se faire taire]
- M y a les schnecs [en riant]
- AM tu vois/tu le lâches tu fais pas attention... pi peut-être que c'est vrai avec ces visites je me lâche, comme maintenant je me suis lâchée, tu vois/tu t'en rends compte une fois que tu l'as dit
- M donc tu fais pas exprès d'utiliser ces mots en leur disant je vais leur donner de l'authentique, du chaud-de-fonnier...
- AM non parce que c'est pas ce qu'ils cherchent/ ils en ont rien à secouer

Sur la base du récit que fait Anne-Marie des suites du concours, il est permis de répondre favorablement à la question de l'effet positif du concours sur son identité linguistique. Cet événement a eu un effet de sécurisation linguistique, et on peut parler d'une opération de déminorisation réussie. Anne-Marie « se lâche plus », ce que j'interprète comme une diminution de son insécurité linguistique. Elle valorise sa manière de parler par un discours sur les valeurs, en l'occurrence la valorisation du singulier et du terroir, qui s'oppose à l'homogénéisation du monde engendrée par la consommation de masse. Ce concours lui aura fait prendre conscience de la typicité de sa manière de parler (rappelons qu'elle a été signalée aux organisateurs de « Dis voir », elle ne s'est pas portée elle-même candidate), et cette prise de conscience ne s'est pas faite sous le signe de la honte, par une révélation bourdieusienne de la domination, mais par une découverte de la valeur positive accordée à sa manière de parler, valeur immatérielle mais qui lui vaut l'attention et la sympathie des médias, et des gens en général (elle me raconte qu'après le concours de nombreuses personnes l'ont reconnue dans la rue et l'ont chaudement félicitée). Elle a donc tiré un profit symbolique de cette opération, un profit de distinction lié à la différence linguistique, pour reprendre les termes proposés par Boudreau (2016) dans le cadre des productions artistiques en Acadie.

11. SCHNEC [chnèk], s. f. et m. Escargot (Neuchâtel, Berne, Doubs), germanisme conscient. (Pierrehumbert, 1926.) Les deux expressions données en exemple par Anne-Marie ne figurent pas dans le *Dictionnaire suisse romand*. Ce sont des emprunts au dialecte alémanique, certainement considérés comme trop locaux et archaïsants pour figurer dans un dictionnaire du français suisse contemporain.

En conclusion : quel sens donner à la valorisation des accents régionaux ?

Est-ce que, comme le laisse penser le titre de l'émission *Mise au point* (cf. note 4), les accents régionaux, « c'est tendance » ou faut-il plutôt y voir un phénomène superficiel et artificiellement gonflé par l'écho médiatique, lié à la valorisation du local dans la globalisation ? Autrement dit, ce discours de valorisation de l'accent va-t-il de pair avec une diminution de la minorisation linguistique des locuteurs des régions périphériques (au sens que j'ai donné à cette notion au point 1) ? Rien n'est moins sûr.

Certes, la valeur du « local » est en hausse. On en parle beaucoup pour l'alimentation (circuits courts, sécurité alimentaire). Par métonymie en quelque sorte, les accents régionaux pourraient bénéficier de l'effet positif de la *glocalisation* (Matthey et Heyder, 2018), entraînant une déminorisation des variétés régionales.

La valorisation de l'accent régional peut aussi être vue comme une modification des rapports centre-périphérie. Au moment où le français perd de son universalité par rapport à l'anglais, le centre normatif traditionnel de la langue française (la France, Paris) voit son pouvoir prescriptif centripète faiblir et la langue devenir pluricentrique comme le soutiennent Pöll (2005, 2006) ou Kristol (2014).

Mais en définitive, les données manquent pour affirmer que l'association faite par les acteurs sociaux entre l'accent régional, une éducation élémentaire, une origine populaire et/ou la ruralité n'est plus aussi étroite.

Peut-on envisager de faire du profit avec l'accent en l'utilisant dans la publicité, ou en le folklorisant pour le vendre aux touristes qui viennent visiter le canton de Neuchâtel dans une logique « Pride and Profit » (Duchêne et Heller, 2012) ? C'était peut-être un vœu des organisateurs de « Dis voir », mais ces espérances sont restées vaines et ce type de démarche a fait long feu. Visiblement, les locuteurs ne sont pas prêts à considérer leur manière régionale de parler comme une tradition vivante de leur terroir, mais au mieux comme une occasion de se faire du bien tout en riant (un peu) de soi.

Comme l'a bien montré la psychologie sociale à propos de l'identité sociale, les individus ont besoin de partager des autostéréotypes positifs pour revendiquer une appartenance. Le retournement du stigmaté suscité par « Dis voir » est une manière de combattre ce que la sociolinguistique catalane a appelé *l'auto-odi*, la haine de soi (Alén Garabato et Colonna, 2016), qui est une forme de névrose collective. Revendiquer un accent régional est une manière pour les communautés linguistiques périphériques de revenir à une identité de groupe positive par le biais de la valorisation consensuelle du patrimoine et de la diversité qui caractérise notre époque. Mais cette démarche peut aussi être le signe pour autrui d'un repli sur soi. Comme je l'ai montré, cette opération de déminorisation a entraîné des

effets pervers par rapport aux objectifs déclarés du concours. C'est peut-être pour cette raison qu'une telle opération, à ma connaissance, n'a jamais été reconduite, et que les grands distributeurs ne souhaitent pas réellement exploiter l'accent régional pour leur publicité, car une partie importante de leur clientèle est d'origine étrangère.

Références

- ALÉN GARABATO, Carmen, et Romain COLONNA (dir.) (2016). *Auto-odi : la « haine de soi » en sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan.
- AVANZI, Mathieu (2017a). « Documenter la variation régionale du français – présentation de quelques plateformes dédiées à la production participative (*crowdsourcing*) », *Le français à l'université*, 22^e année, n° 2. En ligne : <http://www.bulletin.auf.org/index.php?id=2433> (consulté le 2 avril 2018).
- AVANZI, Mathieu (2017b). *Atlas du français de nos régions*, Paris, Armand Colin.
- AVANZI, Mathieu, et Philippe BOULA DE MAREÜIL (2017). « Identification of regional French accents in (northern) France, Belgium and Switzerland », *Journal of Linguistic Geography*, vol 5, n° 1, p. 17-40.
- BLANCHET, Philippe (2017). *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel.
- BOUDREAU, Annette (2016). *À l'ombre de la langue légitime – L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classique Garnier.
- DE PIETRO, Jean-François (1995). « Francophone ou Romand? Qualité de la langue et identité linguistique en situation minoritaire », dans Jean-Michel Éloy (dir.), *La qualité de la langue? Le cas du français*, Genève, Slatkine, p. 223-250.
- DUCHÊNE, Alexandre, et Monica HELLER (dir.) (2012). *Language in late capitalism: Pride and profit*, New York, Routledge.
- GOFFMAN, Erving (1975 [1963]). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, (traduit de l'anglais par Alain Kihm), Paris, Minuit.
- JEANNERET, René, et Bernard PY (1989) (textes réunis par). *Minorisation linguistique et interaction : actes du symposium organisé par l'Association internationale de linguistique appliquée et la commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée, Neuchâtel, 16-18 septembre 1987*, Neuchâtel/Genève, Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Neuchâtel/Librairie Droz.
- KNECHT, Pierre, et André THIBAUT (2004 [1997]). *Dictionnaire suisse romand : particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé.
- KRISTOL, Andres (2014). « Une francophonie polycentrique : lexicographie différentielle et légitimité des français régionaux », dans Yan Greub et André Thibault (dir.), *Dialectologie et étymologie galloromanes : mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, p. 275-290.

- MATTHEY, Marinette, et Karoline Henriette HEYDER (2018). « L'insécurité linguistique des communautés francophones périphériques revisitée », dans Carmen Alén Garabato, Henri Boyer Ksenija Djordevic Léonard et Bénédicte Pivot (dir.), *Identités, conflits et interventions sociolinguistiques*, Limoges, Lambert-Lucas, p. 525-532.
- PIERREHUMBERT, William (1926). *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Victor Attinger.
- PÖLL, Bernhard (2005). *Le français langue pluricentrique? Etudes sur la variation diatopique d'une langue standard*, Francfort, Peter Lang.
- PÖLL, Bernhard (2006). « "La cheffe reçoit des polluriels du bourgmestre, paraît-il". Zu einigen *fonctionnements pluricentriques* im Französischen », dans Sabine Schwarze et Edeltraud Werner (dir.), *Identitätsbewahrung und identitätsbegründung durch Sprache: Aktuelle Beiträge zum frankophonen Raum*, Hamburg, Kovač, p. 35-56.
- PY, Bernard (1989). « Introduction », dans René Jeanneret et Bernard Py (textes réunis par), *Minorisation linguistique et interaction : actes du symposium organisé par l'Association internationale de linguistique appliquée et la commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée, Neuchâtel, 16-18 septembre 1987*, Neuchâtel/Genève, Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Neuchâtel/ Librairie Droz, p. 5-12.

Mots clés

accent régional, Suisse romande, francophonie, insécurité linguistique, retournement du stigmat

Keywords

regional accent, french-speaking Switzerland, francophonie, linguistic insecurity, reverse stigmatization

Correspondance

marinette.matthey@univ-grenoble-alpes.fr